|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | F  C/49/10  **ORIGINAL :** anglais  DATE : 14 septembre 2015 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES | | |
| Genève | | |

CONSEIL

Quarante-neuvième session ordinaire  
Genève, 29 octobre 2015

Rapport sur l’état d’avancement des travaux du Comité technique,   
des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

établi par le Bureau de l’Union  
  
Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# RÉSUMÉ

Le présent document indique l’état d’avancement des travaux du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT).

Le Conseil sera invité à :

a) prendre note des travaux du TC, ainsi que de ceux des groupes de travail techniques et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document; et

b) approuver les travaux du TC et les programmes de travail des groupes de travail techniques et du BMT qui ont été présentés au TC, comme indiqué dans le présent document.

Les abréviations ci‑après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

TC‑EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique

TWP : Groupe de travail technique

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateurs

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

DHS : Distinction, homogénéité et stabilité

TABLE DES MATIÈRES

[RÉSUMÉ 1](#_Toc428287693)

[RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE 3](#_Toc428287694)

[Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint) 3](#_Toc428287695)

[Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques 3](#_Toc428287696)

[Documents TGP 3](#_Toc428287697)

[Questions pour adoption par le conseil en 2015 3](#_Toc428287698)

[Future révision des documents TGP 6](#_Toc428287699)

[Éventuelle future révision de documents TGP 9](#_Toc428287700)

[Programme d’élaboration des documents TGP 10](#_Toc428287701)

[Techniques moléculaires 10](#_Toc428287702)

[Débat sur les techniques moléculaires 10](#_Toc428287703)

[Dénominations variétales 12](#_Toc428287704)

[Informations et bases de données 12](#_Toc428287705)

[a) Bases de données d’information de l’UPOV 12](#_Toc428287706)

[b) Systèmes de dépôt électronique des demandes 13](#_Toc428287707)

[c) Logiciels échangeables 13](#_Toc428287708)

[d) Bases de données sur les descriptions variétales 14](#_Toc428287709)

[Questions concernant les descriptions variétales 14](#_Toc428287710)

[Contrôle du maintien de la variété 14](#_Toc428287711)

[Questions concernant les descriptions variétales 15](#_Toc428287712)

[Examen des moyens possibles d’améliorer l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires 15](#_Toc428287713)

[Ateliers préparatoires 16](#_Toc428287714)

[Principes directeurs d’examen 16](#_Toc428287715)

[Corrections de principes directeurs d’examen 19](#_Toc428287716)

[Projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques en 2014 19](#_Toc428287717)

[Projets de principes directeurs d’examen à examiner par les TWP en 2015 19](#_Toc428287718)

[Principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV 20](#_Toc428287719)

[Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web 20](#_Toc428287720)

[Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité 20](#_Toc428287721)

[Programme de la cinquante‑deuxième session 20](#_Toc428287722)

[RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN EN 2014 21](#_Toc428287723)

[Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) 21](#_Toc428287724)

[Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) 24](#_Toc428287725)

[Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) 26](#_Toc428287726)

[Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) 29](#_Toc428287727)

[Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) 31](#_Toc428287728)

[Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’AND (BMT) 33](#_Toc428287729)

ANNEXE : PROGRAMME CONCERNANT LES DOCUMENTS TGP

APPENDICE : PROGRAMME DE RÉVISION DU DOCUMENT TGP/8

# RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquante et unième session à Genève du 23 au 25 mars 2015, sous la présidence de M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique), président du TC. Le compte rendu de cette session figure dans le document TC/51/39 “Compte rendu”.

Quatre-vingt participants, représentant 44 membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur et sept organisations ayant le statut d’observateur, ont participé à la réunion.

## Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint)

Le TC examine le document TC/51/10 et entend un rapport verbal du secrétaire général adjoint.

Le TC prend note des faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV et des questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil, dont il est fait rapport aux paragraphes 3 à 35 du document TC/51/10.

La délégation de l’Espagne fait savoir qu’en Espagne, les cours d’enseignement à distance de l’UPOV servent à former les fonctionnaires qui ne font pas partie de l’office de la protection des obtentions végétales, par exemple des policiers et des agents du contrôle des frontières. Le secrétaire général adjoint accueille avec satisfaction les informations fournies par l’Espagne et rappelle que les cours d’enseignement à distance de l’UPOV sont gratuits pour les fonctionnaires des membres de l’Union désignés par le représentant auprès du Conseil de l’UPOV. Il a également remercié les experts des membres de l’Union qui ont volontairement joué le rôle de tuteur dans le cadre des cours d’enseignement à distance de l’UPOV et sans lesquels il serait impossible de dispenser ces cours de la même manière.

## Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

Le TC examine le document TC/51/3 et prend note des faits nouveaux intervenus au sein des TWP concernant :

a) durée des examens DHS dans le secteur des fruits;

b) utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l’examen DHS;

c) enregistreurs de données;

d) expériences de nouveaux types et espèces;

e) gestion des collections de variétés aux fins de l’examen DHS; et

f) utilisation de méthodes statistiques dans l’examen DHS.

Le TC prend note que l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l’Union européenne présenterait au TWA en 2016 un exposé sur les résultats d’une étude aux fins d’évaluation des effets éventuels sur l’expression des caractères DHS d’une infection à base d’endophytes chez le ray‑grass et la fétuque élevée. Le TC prend également note que des experts de l’Union européenne dresseraient la liste des options établies par les experts principaux et s’efforceraient d’élaborer de nouvelles options éventuelles de texte standard quant à la période minimum d’examen DHS et au nombre de cycles de végétation pour les principes directeurs d’examen de certains fruits. L’Union européenne suggère que cela serait un exercice également utile pour d’autres groupes de travail techniques.

## Documents TGP

### Questions pour adoption par le conseil en 2015

#### TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents

Le TC examine le document TC/51/5 “Documents TGP” et prend note du fait que le Conseil serait invité à adopter le document TGP/0/8 afin de prendre en compte l’adoption de documents TGP.

#### TGP/9 : Examen de la distinction

Le TC prend note de la nouvelle section concernant les “Conseils sur le nombre de plantes à examiner (aux fins de la distinction)” déjà approuvée par le TC pour le document TGP/9, telle qu’elle figure dans l’annexe I du document TC/51/5.

Le TC examine le document TC/51/23 ainsi que les suggestions concernant les sections suivantes du document TGP/9 :

##### i) Révision du document TGP/9 : section 1.6 : Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction

Le TC convient que le schéma de la section 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction” du document TGP/9 devrait être révisé tel qu’indiqué dans les annexes I et II du document TC/51/23.

##### ii) Révision du document TGP/9 : section 2.5 : Photographies

Le TC examine les propositions de conseils concernant les photographies, pour inclusion dans la section 2.5 “Photographies” du document TGP/9, et convient que les conseils seraient libellés comme suit :

“2.5.3 La pertinence des photographies pour l’identification de variétés voisines dépend fortement de la qualité des photographies des variétés figurant dans la collection de référence qui ont été prises par l’autorité et de la photographie de la variété candidate remise par le déposant avec le questionnaire technique. Des conseils détaillés pour la prise de photographies pertinentes sont fournis dans la note indicative GN 35 du document TGP/7. Ces conseils ont été établis notamment pour permettre aux déposants de remettre des photographies pertinentes de la variété candidate. Ces instructions sont importantes et utiles pour permettre aux autorités de prendre des photographies des variétés figurant dans la collection de variétés dans des conditions normalisées”.

Le TC prend note que des modifications rédactionnelles doivent être apportées au projet de texte en allemand et rappelle que les experts linguistiques du Comité d’édition éditorial seraient appelés à vérifier les traductions française, allemande et espagnole avant leur finalisation aux fins d’adoption par le Conseil.

La traduction en allemand devrait être libellée de la manière suivante :

*„*2.5.3 Die Eignung von Fotos für die Identifikation ähnlicher Sorten wird durch die Qualität der von der Behörde für die Sorten in der Sortensammlung erstellten Fotos und der vom Antragsteller zusammen mit dem Technischen Fragebogen eingereichten Fotos stark beeinflußt. Eine ausführliche Anleitung für die Aufnahme geeigneter Fotos wird in Dokument TGP/7, GN 35, erteilt. Die Anleitung wurde insbesondere für die Antragsteller ausgearbeitet, damit sie geeignete Fotos der Kandidatensorte einreichen. Dieselben Anweisungen sind auch für die Behörden wichtig und zweckdienlich, um Fotos der Sorten in der Sortensammlung unter genormten Bedingungen zu erstellen.“

##### iii) Révision du document TGP/9 : sections 4.3.2 “ Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)” et 4.3.4 “ Résumé analytique “

Le TC examine la proposition d’exemple de notation globale pour un certain nombre de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes pour inclusion dans une révision future des sections 4.3.2 “Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)” et 4.3.4 “Résumé analytique” du document TGP/9, et convient que les conseils seraient libellés comme suit :

“Exemple (MG)

“Mesure (MG) : ‘Limbe : largeur’ chez le funkia (multiplication végétative) : mesure représentative de la parcelle”.

Le TC convient que l’illustration pour inclusion à la section 4.3.4 devrait être modifiée afin de figurer comme suit :



#### TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV :

##### i) Section 2.4 : “Caractères liés à la forme de l’apex ou de l’extrémité”

Le TC examine la révision de la section 2.4 du document TGP/14 telle qu’elle figure dans le document TC/51/25 et convient que le texte devrait être libellé comme suit :

*“2.4* *Caractères liés à la forme de l’apex ou de l’extrémité*

“2.4.1 L’APEX (partie sommitale ou distale) d’un organe ou d’une partie de plante est l’extrémité la plus éloignée de son point d’attache. Dans certains cas, l’extrémité distale de l’apex peut être différenciée en une ‘EXTRÉMITÉ’.

“2.4.2 Afin de décrire l’apex, la taille de l’organe et les différentes formes de l’apex doivent être prises en considération. Les caractères liés à l’apex peuvent être décrits en utilisant des termes simples et lorsque l’extrémité est différenciée, il est possible de recourir à un caractère indépendant pour la décrire. En règle générale, il n’est pas nécessaire de différencier les caractères liés à l’extrémité de ceux liés à l’apex.

“2.4.3 Dans les cas où il y a lieu de différencier les caractères liés à l’extrémité de ceux liés à l’apex, la forme de l’apex est alors considérée comme la forme générale, à l’exclusion d’une extrémité différenciée (si elle est présente) et la différenciation entre l’extrémité et l’apex doit être indiquée dans l’explication du caractère. Par exemple :

[…]”

Le TC prend note que des modifications rédactionnelles doivent être apportées au projet de texte en allemand et rappelle que les experts linguistiques du Comité d’édition éditorial seraient appelés à vérifier les traductions française, allemande et espagnole avant leur finalisation aux fins d’adoption par le Conseil.

La traduction en allemand devrait être libellée de la manière suivante :

*„2.4 Merkmale für die Form des Apex/der Spitze*

2.4.1 Der APEX (apikaler oder distaler Teil) eines Organs oder eines Pflanzenteils ist das am weitesten von der Ansatzstelle entfernte Ende. In einigen Fällen kann das distale Ende des Apex in eine ‚AUFGESETZTE SPITZE’ differenziert sein.

2.4.2 Die Vorgehensweise zur Beschreibung des Apex sollte die Größe des Organs und die Anzahl der Formen für den Apex berücksichtigen. Die Merkmale für den Apex lassen sich in einfachen Begriffen beschreiben. Wenn eine differenzierte Spitze vorhanden ist, könnte diese als getrenntes Merkmal näher beschrieben werden. In der Regel ist es jedoch nicht notwendig, die Merkmale für die Apex‑Form in aufgesetzte Spitze und Apex aufzuteilen.

2.4.3 Wenn es angebracht ist, differenzierte Spitze und Apex in getrennte Merkmale aufzuteilen, wird die Form des Apex als allgemeine Form, ohne differenzierte Spitze (sofern vorhanden), angenommen, und die Aufteilung von aufgesetzter Spitze und Apex sollte in der Erläuterung des Merkmals angegeben werden, beispielsweise :

[…]“

##### ii) Sous‑section 3 : “Couleur”

Le TC prend note que la correction apportée à la version française du terme anglais désignant le groupe de couleur “dark purple red” devient “rouge‑pourpre foncé” dans la sous‑section 3 : “Couleur” du document TGP/14.

### Future révision des documents TGP

#### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

##### i) Révision du document TGP/7 : Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

Le TC convient qu’un projet détaillé de révision du document TGP/7 devrait être présenté aux TWP à leurs sessions en 2015 afin de tenir compte de l’introduction du modèle des principes directeurs d’examen fondé sur le Web.

##### ii) Révision du document TGP/7 : Matériel végétal soumis pour examen

Le TC prend note des renseignements fournis dans le document TC/51/14 Rev.

Le TC convient qu’il ne serait pas nécessaire d’élaborer d’autres conseils afin de résoudre les problèmes concernant le matériel végétal soumis pour examen en supplément de ceux figurant déjà dans les documents TG/1/3 “ Introduction générale à l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité et à l’harmonisation des descriptions variétales des obtentions végétales “, TGP/7 “ Élaboration des principes directeurs d’examen “ et TGP/9 “Examen de la distinction”.

Le TC convient que les services concernés devraient fournir des conseils sur les conditions applicables au matériel soumis aux fins d’examen DHS pour éviter tout effet éventuel du type de reproduction ou de multiplication (par exemple, la micropropagation) sur l’expression des caractères DHS.

##### iii) Révision du document TGP/7 : Portée des principes directeurs

Le TC examine le document TC/51/15.

Le TC convient de la proposition de modifier le document TGP/7 par l’ajout d’un nouveau texte standard dans le modèle de principes directeurs d’examen, au chapitre 4.2 intitulé “Homogénéité” et de modifier ASW 8 c) afin de fournir des conseils pour les principes directeurs d’examen qui sont élaborés sur la base de variétés ayant un type de reproduction ou de multiplication lorsque des variétés peuvent être mises au point dans l’avenir avec d’autres types de reproduction ou de multiplication, comme suit :

“Nouveau texte standard : modèle de principes directeurs d’examen, chapitre 4.2 :

“Les présents principes directeurs d’examen ont été établis pour l’examen des variétés [type ou types de reproduction ou de multiplication]. En ce qui concerne les variétés ayant d’autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l’introduction générale et le document TGP/13 intitulé ‘Conseils pour les nouveaux types et espèces’, à la section 4.5 : ‘Examen de l’homogénéité.’”

“ASW 8 c)

*“c)* *Détermination de l’homogénéité au moyen des plantes hors‑type (observation de tous les caractères sur un même échantillon)*

“Pour l’évaluation de l’homogénéité de variétés [autogames] [multipliées par voie végétative] [reproduites par voie sexuée], il faut appliquer une norme de population de { x }% et une probabilité d’acceptation d’au moins { y }%. Dans le cas d’un échantillon de { a } plantes, [{ b } plantes hors types sont] / [une plante hors type est] toléré(es).”

#### TGP/8 : Protocole d’essai et techniques utilisées dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

##### i) Révision du document TGP/8 : Première partie : Protocole d’essai DHS et analyse des données, Nouvelle section : Réduction optimale de la variation due à différents observateurs

Le TC examine le document TC/51/16 et le projet de conseils à incorporer dans le document TGP/8 concernant la réduction optimale de la variation due à différents observateurs dans un même essai, figurant à l’annexe du document TC/51/16, ainsi que les observations formulées les groupes de travail techniques à leurs sessions en 2014.

Le TC convient de demander à un de l’Australie de poursuivre l’élaboration du document devant être présenté aux groupes de travail techniques à leurs sessions en 2015, et de modifier le titre qui doit être remplacé par celui figurant en annexe du document TC/51/16 “Optimisation de la variation due à différents observateurs dans un même essai”.

##### ii) Révision du document TGP/8 : deuxième partie : quelques techniques utilisées dans l’examen DHS, section 9 : analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU)

Le TC examine le document TC/51/17 sur l’évolution des travaux concernant la méthode de calcul de la COYU, ainsi qu’un exercice pratique effectué à l’aide de données réelles afin de comparer les décisions prises au moyen de la méthode actuelle et celles prises au moyen de la méthode améliorée proposée.

Le TC prend note que les participants à l’exercice visant à évaluer le logiciel de la nouvelle méthode de calcul de la COYU devraient :

i) chercher à définir les seuils de probabilité d’une correspondance avec les décisions prises au moyen de l’ancienne méthode de calcul de la COYU;

ii) effectuer le test sur la base de probabilités de rejet de 1, 2 et 5%; et

iii) évaluer l’uniformité des résultats pour toutes les plantes

Le TC prend note que l’expert du Royaume‑Uni a distribué le module de logiciel pour le calcul de la COYU, ainsi que le document d’orientation, aux participants à l’exercice.

Le TC prend note que les experts de l’Allemagne, de la Finlande, de la France, du Kenya, de la Pologne, la République tchèque et du Royaume‑Uni participeraient à l’exercice visant à tester le nouveau logiciel sur la COYU.

Le TC prend note qu’un compte rendu de l’exercice pratique et de l’élaboration du module DUST sera présenté à la trente‑troisième session du TWC.

##### iii) Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Examen DHS sur des échantillons globaux

Le TC examine le document TC/51/18.

Le TC convient de demander aux experts des Pays‑Bas de fournir des informations complémentaires sur l’évaluation systématique de la teneur en glucoraphanine présentée dans l’annexe du document TC/51/18.

Le TC convient que des informations complémentaires sur le respect des conditions relatives à un caractère DHS devraient être fournies dans l’exemple de caractère examiné sur la base d’un échantillon global qui figure à l’annexe du document TC/51/18.

Le TC convient d’examiner plus avant s’il serait nécessaire d’analyser les plantes isolées pour la validation des caractères examinés sur la base d’échantillons globaux, ainsi que les incidences éventuelles en termes de coût, et invite les groupes de travail techniques à proposer d’autres approches pour l’examen de l’homogénéité. À cet égard, le TC propose que les travaux précédents du TWC, portant sur l’utilisation de sous‑échantillons, servent de point de départ.

Le TC convient d’examiner plus avant si les caractères examinés sur la base d’échantillons globaux devraient être évalués en se fondant sur le nombre de plantes recommandé dans les principes directeurs d’examen au chapitre 4.1.4.

Le TC convient que la détermination des niveaux d’expression devrait être fondée sur la variation existante entre les variétés et tenir compte de l’influence de l’environnement.

Le TC se félicite de l’offre de la France visant à fournir d’autres exemples de caractères sur la base d’échantillons globaux et invite d’autres membres à fournir des exemples.

##### iv) Révision du document TGP/8*:* deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Méthodes de traitement des données pour l’évaluation de la distinction et l’établissement de descriptions variétales

Le TC prend note des informations fournies dans le document TC/51/19.

Le TC accueille avec satisfaction la proposition faite par le TWC, figurant au paragraphe 32 du document TC/51/19, de comparer les résultats de l’exercice pratique fournis par les participants pour repérer les différences dans les résultats obtenus et mieux comprendre les différentes méthodes employées, pour examen à la trente‑troisième session du TWC qui se tiendra à Natal (Brésil).

L’Union européenne indique que le projet de test d’étalonnage pour le pommier aux fins de gestion des descriptions variétales, qui devait être lancé en 2015, a été suspendu en raison des coûts élevés qu’il entraîne.

##### v) Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Indications aux fins des essais aveugles aléatoires

Le comité examine le document TC/51/20.

Le TC prend note que les essais aléatoires en aveugle ne sont pas couramment utilisés et convient que les indications actuelles figurant dans les documents TGP/8 : Première partie : “Protocole d’essai DHS et analyse des données” et TGP/9 “Examen de la distinction” sont suffisantes pour traiter de la question.

##### vi) Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Examen de caractères au moyen de l’analyse d’images

Le TC examine le document TC/51/21 et la proposition de projet de principes directeurs concernant l’“Examen de caractères au moyen de l’analyse d’images”, qui figure à l’annexe du document TC/51/21, ainsi que les observations formulées par le TC‑EDC à sa réunion en 2015, telles qu’elles figurent au paragraphe 16 du document TC/51/21.

Le TC approuve les recommandations proposées concernant l’“Examen de caractères au moyen de l’analyse d’images”, sous réserve des modifications suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Annexe, paragraphe 5 | ajouter “dans les cas où l’analyse d’images est automatisée” à la fin de la première phrase |
| Annexe, paragraphe 14 | supprimer le titre au‑dessus du paragraphe |
| Annexe, paragraphe 18 | doit se lire “Code RHS des couleurs” |
| Annexe, paragraphe 19 | supprimer |
| Annexe, paragraphe 20 | remplacer “maison” par “développés en interne” |
| Annexe, paragraphe 22 | doit se lire “…possible de l’utiliser pour déterminer à l’avenir un plus large éventail de caractères standard de l’UPOV.” |

##### vii) Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

Le comité examine le document TC/51/22.

Le TC encourage les membres de l’Union à expliquer aux TWP comment ils envisagent d’utiliser la nouvelle méthode statistique applicable aux caractères observés visuellement aux fins de l’examen DHS.

Le TC convient de retirer le document “Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement” du programme de révision du document TGP/8 pour le moment et de l’examiner au titre d’un point de l’ordre du jour distinct.

Le TC prend note qu’un expert de la Chine avait été invité à présenter, à la prochaine session du TWC, un exposé sur l’analyse des caractères observés visuellement effectuée avec le progiciel DUST China (DUSTC) en utilisant les données relatives au fétuque des prés fournies par la Finlande.

#### TGP/10 : Examen de l’homogénéité

##### Révision du document TGP/10 : nouvelle section : évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors‑type sur la base de plusieurs échantillons ou sous‑échantillons

Le comité examine le document TC/51/24.

Le TC approuve les propositions faites par les TWP à leurs sessions en 2014 et par le TC‑EDC à sa réunion en janvier 2015, concernant le projet d’orientations à inclure dans une future version révisée du document TGP/10, qui figure aux annexes I à IV du document TC/51/24.

Le TC convient que le titre du document devra être modifié pour être libellé comme suit : “Évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors‑type sur la base de plusieurs cycles de végétations ou sous‑échantillons”;

Le TC convient que les situations A et B présentées aux annexes I et II du document TC/51/14 devraient être combinées et des précisions fournies afin d’indiquer que deux cycles de végétation indépendants pourraient avoir lieu en un seul endroit sur plusieurs années ou en différents endroits la même année, selon ce qui figure dans le document TGP/8, première partie, sections 1.2 et 1.3.

Le TC convient d’inviter les membres de l’Union à présenter aux TWP et au TC des informations sur les risques, les avantages, les coûts et autres éléments pertinents qui justifient leur choix de la méthode 1 ou 2, indiquées aux annexes I et II du document TC/51/24, aux fins de l’évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors‑type sur la base de plusieurs échantillons ou sous‑échantillons.

Le TC décide de clarifier la possibilité de rejeter une variété en raison d’un manque d’homogénéité après un seul cycle de végétation. Il convient également de réviser le cinquième exemple afin qu’il soit plus réaliste, étant donné qu’une variété avec 10 plantes hors‑type lors du premier cycle de végétation serait vraisemblablement rejetée après le premier cycle de végétation.

### Éventuelle future révision de documents TGP

#### TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS

##### i) Révision du document TGP/5 : section 3 : Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d’obtention végétale

Le TC convient que la section 3 du document TGP/5 devrait être libellée comme suit :

“On trouvera un questionnaire technique type dans le document TGP/7, intitulé “Élaboration des principes directeurs d’examen” : annexe 1 : modèle de principes directeurs d’examen : chapitre 10. Les principes directeurs d’examen de l’UPOV (<http://www.upov.int/edocs/tgpdocs/fr/tgp_7.pdf>) contiennent, au chapitre 10, un questionnaire technique particulier pour les variétés sur lesquelles ils portent.”

##### ii) Révision du document TGP/5 : section 8 : Coopération en matière d’examen

Le TC convient que la section 8 du document TGP/5 devrait être libellée comme suit :

“Une synthèse de la coopération en matière d’examen entre les différents services est publiée sous couvert d’un document du Conseil :

“C/[session]/5 (p. ex. C/49/5), (http://www.upov.int/meetings/fr/topic.jsp?group\_id=251).”

##### iii) Révision du document TGP/5 : section 9 : Liste des espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d’examen nationaux ont été établis

Le TC convient que la section 9 du document TGP/5 devrait être libellée comme suit :

“Une liste des genres et espèces sur lesquels des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquels des principes directeurs nationaux ont été établis a été publiée sous couvert d’un document du Comité technique :

“TC/[session]/4 (p. ex. TC/51/4), (http://www.upov.int/meetings/fr/topic.jsp?group\_id=254).”

#### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

##### i) Utilisation de photographies et d’illustrations exclusives dans les principes directeurs d’examen

Le TC convient que les conseils à l’intention des rédacteurs de principes directeurs d’examen devraient être élaborés au regard des textes, des photographies ou illustrations qui pourraient être soumis aux droits de tiers.

##### ii) Séries régionales de variétés indiquées à titre d’exemple

Le TC convient que des précisions doivent être apportées concernant le terme “région” ainsi que sur les critères de sélection des variétés indiquées à titre d’exemple dans une région par rapport à l’élaboration de séries régionales de variétés indiquées à titre d’exemple dans le cadre des principes directeurs d’examen.

#### TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV

##### i) Définition des groupes de couleurs à partir du code RHS des couleurs

Le TC convient d’inviter les membres de l’Union à indiquer aux TWP, à leurs sessions en 2015, la façon dont les variétés sont distribuées à des groupes de couleurs.

Le TC convient en outre que des représentants de la Société royale d’horticulture (RHS) devraient être invités à participer aux débats sur la question lors la prochaine session du TWO, qui se tiendra à Cambridge (Royaume‑Uni) en 2015, en vue d’une éventuelle harmonisation de la terminologie.

Le TC convient que les délibérations concernant cette question devraient se dérouler au titre d’un point de l’ordre du jour distinct, en dehors du cadre de la révision du document TGP/14.

### Programme d’élaboration des documents TGP

Le TC donne son aval au programme d’élaboration des documents TGP tel qu’il figure à l’annexe II du document TC/51/5, sous réserve de ses conclusions ci‑dessus.

## Techniques moléculaires

### Débat sur les techniques moléculaires

Le TC suit les exposés suivants sur les techniques moléculaires (dans l’ordre de présentation) :

|  |  |
| --- | --- |
| Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires | Bureau de l’UPOV |
| Sélection assistée par marqueurs de “variétés voisines” dans le cadre de l’examen DHS | République de Corée (M. Seung‑In Yi) |
| Utilisation de variétés de référence pour l’examen de la distinction de variétés : méthode étudiée aux États‑Unis d’Amérique potentiellement applicable à la protection des obtentions végétales | États‑Unis d’Amérique (M. Paul Nelson) |
| Base de données européenne sur les pommes de terre pour la collecte centralisée des variétés notoirement connues | Royaume‑Uni (M. Alex Reid) |
| Mise au point de marqueurs EST‑SSR chez la laitue et identification de variétés au moyen de ces marqueurs | République de Corée (M. Seung‑In Yi) |
| Propriété et utilisation d’échantillons utilisés dans un examen DHS, de l’ADN et des données relatives à l’ADN pendant et après un examen DHS | Pays‑Bas (M. Kees van Ettekoven) |
| Domaines existants de coopération entre l’OCDE, l’UPOV et l’ISTA | Bureau de l’UPOV |

Le TC prend note qu’une copie des exposés serait mise à disposition sur le site Web de l’UPOV.

Le TC examine le document TC/51/11 Rev. “Techniques moléculaires”.

Le TC prend note du rapport sur les faits nouveaux survenus au sein du TC, des TWP et du BMT, présenté aux paragraphes 4 à 22 du document TC/51/11 Rev.

Le TC approuve le programme de la quinzième session du BMT, qui se tiendra en 2016, y compris la tenue d’une journée spéciale (“Journée des obtenteurs”), en ce qui concerne les points de l’ordre du jour relatifs à l’utilisation de techniques moléculaires pour l’appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée et pour l’identification des variétés comme indiqué au paragraphe 22 du document TC/51/11 Rev..

Le TC convient d’élaborer un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA (par exemple en matière d’examen DHS, d’identification des variétés, de pureté des variétés, etc.), sous réserve de l’approbation du Conseil et en concertation avec l’OCDE et l’ISTA.

Le TC prend note qu’il avait été convenu à l’atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA sur les techniques moléculaires qu’il serait utile d’organiser à nouveau cet atelier conjoint dans le cadre des réunions pertinentes de l’OCDE et de l’ISTA et que, à cet égard, le Groupe de travail technique était convenu qu’un autre Atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA sur les techniques moléculaires devrait être organisé soit immédiatement avant ou après la Réunion annuelle des Systèmes de semences de l’OCDE qui se tiendra à Paris en juin 2015, soit en même temps que la Réunion du Groupe de travail technique qui se tiendra en janvier 2016.

Le TC convient de dresser un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l’élaboration d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”, comme indiqué au paragraphe 26 du document TC/51/11, sous réserve de l’approbation du Conseil et en concertation avec l’OCDE et l’ISTA. Le TC convient qu’il sera nécessaire d’établir des critères et un processus afin d’ajouter des informations à ce document.

Le TC convient que le BMT, à sa quinzième session, dresse des listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, aux fins d’examen par le TC.

Le TC examine l’élaboration d’un projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires. Le TC convient de demander aux TWP d’examiner, à leurs sessions de 2015, le premier projet ci‑dessous débattu lors de la session du TC :

“Est‑il possible d’obtenir la protection d’une variété sur la base de son profil d’ADN?

“Pour pouvoir bénéficier d’une protection, une variété doit pouvoir être nettement distinguée de toute autre variété existante par des caractères exprimés physiquement, par exemple, la hauteur de la plante, l’époque de floraison, la couleur des fruits, la résistance aux maladies, etc. [Les techniques moléculaires (les profils d’ADN) peuvent être utilisées en tant qu’informations complémentaires].

“Des explications plus détaillées sont fournies dans les réponses aux questions fréquemment posées ‘L’UPOV permet‑elle de recourir à des techniques moléculaires (profils d’ADN) dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS)?’

“Voir également :

“Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir protéger une nouvelle variété végétale?”

## Dénominations variétales

Le TC examine le document TC/51/12.

Le TC prend note des travaux sur la possibilité d’élaborer un outil de recherche de similarités de l’UPOV aux fins des dénominations variétales par le groupe de travail sur l’élaboration d’un outil de recherche de similarités de l’UPOV (WG‑DST), y compris l’étude test, comme indiqué aux paragraphes 4 à 15 du document TC/51/12. Le TC prend également note que la conclusion de l’étude sera communiquée à la deuxième réunion du WG‑DST et que l’outil de recherche le plus efficace sera décrit et commenté.

Le TC prend note de la proposition de révision du document UPOV/INF/12 en ce qui concerne les modifications de dénominations variétales enregistrées, comme indiqué au paragraphe 20 du document TC/51/12, et que, sous réserve de l’accord du CAJ, ladite révision sera proposée pour adoption par le Conseil à sa quarante‑neuvième session ordinaire prévue le 28 octobre 2015.

Le TC prend note du fait que le CAJ, à sa soixante et onzième session, pourrait inviter le WG‑DST à examiner les observations formulées par le CAJ‑AG à sa neuvième session sur les propositions figurant dans le document UPOV/INF/12/5 Draft 2 concernant les sections 2.2.2.b), 2.3.1.c) et d), et 2.3.3, telles qu’elles figurent au paragraphe 26 du document TC/51/12.

Le TC prend note du fait que le CAJ, à sa soixante et onzième session, pourrait suggérer que les propositions du CAJ‑AG concernant les sections 2.2.2.c), 4.a) et 4.e)i) soient examinées par le CAJ, à sa soixante‑douzième session, comme indiqué au paragraphe 27 du document TC/51/12.

La délégation de l’Argentine indique qu’elle mène une étude sur les dénominations variétales qui serait présentée au CAJ à sa session en octobre 2015.

## Informations et bases de données

### a) Bases de données d’information de l’UPOV

Le TC examine le document TC/51/6.

#### Base de données GENIE

##### Informations sur le type de plante

Le TC prend note des informations sur l’attribution de type(s) de plante aux codes UPOV actuellement utilisés dans la base de données PLUTO, comme indiqué aux paragraphes 12 et 13 du document TC/51/6.

Le TC prend note que les informations relatives au(x) type(s) de plante seront introduites dans la base de données GENIE, qui sera modifiée pour indiquer le(s) type(s) de plante pour chaque code UPOV d’ici à la fin du mois de mars 2015.

Le TC prend note qu’un rapport standard sur les attributions des TWP pour les codes UPOV sera publié sur la page Web consacrée à la base de données GENIE d’ici à la fin du mois de mars 2015.

Le TC accepte que le Bureau de l’Union établisse des tableaux d’attribution de type(s) de plante aux codes UPOV qui sont utilisés dans la base de données PLUTO pour la première fois, aux fins de leur vérification par les services compétents, pour chacune des sessions des TWP en 2015.

#### Système de codes UPOV

Le TC examine les faits nouveaux concernant les codes UPOV, tels qu’ils figurent au paragraphe 17 du document TC/51/6. Le TC prend note qu’en 2014, 577 nouveaux codes UPOV ont été créés et 37 codes UPOV existants ont été modifiés. Le TC note également que le nombre total de codes UPOV figurant dans la base de données GENIE était de 7808 à la fin de 2014.

Le TC convient que le Bureau de l’Union établira des tableaux des ajouts et des modifications apportés aux codes UPOV pour vérification par les services compétents pour chacune des sessions des TWP en 2015, comme indiqué au paragraphe 18 du document TC/51/6.

#### Base de données PLUTO

Le TC prend note de la synthèse des contributions à la base de données PLUTO de 2012 à 2014 et de l’état actuel des apports de données par les membres de l’Union, tel que présenté à l’annexe II du document TC/51/6.

Le TC prend note du fait que le nombre d’apports de données à la base de données PLUTO figurant à l’annexe II du document TC/51/6 ne comprend pas tous les apports de données effectués par l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) au cours de l’application des dispositions transitoires aux fins de téléchargement de données en ligne et prend note que l’Office fournira une version corrigée de l’annexe II.

Le TC prend note du fait qu’une colonne additionnelle indiquant la date à laquelle l’information a été fournie sera intégrée à l’écran de recherche PLUTO avant la fin du mois de mars 2015.

Le TC convient que les champs “Dénomination” et “Référence de l’obtenteur” puissent être consultés, de manière individuelle ou combinée, au moyen des outils de recherche de dénomination sur la page “Recherche de dénomination” de la base de données PLUTO, comme indiqué aux paragraphes 28 et 29 du document TC/51/6, et prend note que les conclusions du TC sur cette question seront communiquées au CAJ à sa soixante et onzième session, prévue à Genève le 26 mars 2015.

Le TC prend note des informations relatives au cours de formation sur les apports de données à la base de données PLUTO qui s’est tenu à Genève en décembre 2014, comme indiqué aux paragraphes 31 à 34 du document TC/51/6, ainsi que des projets relatifs à l’organisation de trois autres cours, en français, anglais et espagnol, en 2015.

### b) Systèmes de dépôt électronique des demandes

Le TC examine le document TC/51/7 “Systèmes de dépôt électronique des demandes”.

Le TC prend note des faits nouveaux concernant l’élaboration d’un prototype de formulaire électronique, tels qu’ils sont consignés dans le document TC/51/7.

L’Union européenne demande à bénéficier d’un délai supplémentaire pour fournir des observations concernant l’élaboration du prototype de formulaire électronique. Le Bureau de l’UPOV précise que toutes observations reçues pourraient être prises en considération dans les versions ultérieures du prototype et invite tous les membres de l’UPOV et les obtenteurs à se joindre au projet.

### c) Logiciels échangeables

Le TC examine le document TC/51/8.

#### Document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”

##### Révision du document UPOV/INF/16

Le TC prend note du fait que le Conseil, à sa quarante‑huitième session ordinaire tenue à Genève le 16 octobre 2014, avait adopté la révision du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” (document UPOV/INF/16/4).

##### Logiciels proposés pour inclusion dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”

Le TC prend note que les débats sur l’inclusion dans le document UPOV/INF/16 du logiciel SISNAVA se poursuivraient au sein du TWC, sous réserve de la conclusion des débats sur la variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits.

##### Informations sur l’utilisation par les membres

Le TC approuve la révision du document UPOV/INF/16/4 concernant l’inclusion d’informations sur l’utilisation de logiciels par les membres de l’Union, comme indiqué dans l’annexe I du document TC/51/8.

Le TC prend note que les observations formulées par le TC à sa cinquante et unième session concernant l’utilisation de logiciels par les membres de l’Union, seraient communiquées au CAJ à sa soixante et onzième session, qui se tiendra à Genève le 26 mars 2015, et que, sous réserve de l’accord du CAJ, un projet de document UPOV/INF/16/5 serait présenté pour adoption par le Conseil à sa quarante‑neuvième session ordinaire, qui se tiendra le 29 octobre 2015.

#### Document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”

##### Adoption du document UPOV/INF/22/1

Le TC prend note du fait que le Conseil, à sa quarante‑huitième session ordinaire, tenue à Genève le 16 octobre 2014, avait adopté le document UPOV/INF/22/1 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”.

#### Logiciels et équipements qu’il est proposé d’inclure dans le document UPOV/INF/22

Le TC prend note des informations figurant à l’annexe II du document TC/51/8 pour inclusion dans le document UPOV/INF/22, sous réserve de corrections devant être fournies par l’Allemagne et de la vérification des données fournies par l’Uruguay.

Le TC prend note que, sous réserve de l’accord du TC à sa cinquante et unième session, les observations du TC concernant l’utilisation de logiciels par les membres de l’Union seraient communiquées au CAJ à sa soixante et onzième session, et que, sous réserve de l’accord du CAJ, un projet de document UPOV/INF/22/2 sera présenté pour adoption par le Conseil à sa quarante‑neuvième session ordinaire, qui se tiendra le 29 octobre 2015.

### d) Bases de données sur les descriptions variétales

Le TC examine le document TC/51/9 “Bases de données sur les descriptions variétales”.

Le TC prend note des faits nouveaux concernant les bases de données sur les descriptions variétales, présentés dans le document TC/51/9 et notamment :

a) que le TWO est convenu qu’il ne serait pas approprié pour l’heure d’élaborer une base de données pour une espèce ornementale; et

b) que le TWC a invité un expert de la Chine à présenter, à la trente‑troisième session du TWC, un exposé sur l’analyse de la variance pour l’interaction “variété x site” (environnement) des caractères QN, dont il est question dans l’étude, au moyen du module statistique du nouveau logiciel “DUSTC” mis au point par la Chine.

Le TC prend note de l’importance des bases de données pour les membres de l’UPOV et convient qu’il serait utile d’inscrire à l’ordre du jour de la cinquante‑deuxième session du Comité technique un sujet de discussion sur l’aide à la mise au point des bases de données.

## Questions concernant les descriptions variétales

Le TC examine le document TC/51/38 “Questions concernant les descriptions variétales”

### Contrôle du maintien de la variété

Le TC convient d’inviter des experts à faire part aux TWP, à leurs sessions de 2015, de leurs données d’expérience concernant l’utilisation des informations, des documents ou du matériel fournis par l’obtenteur aux fins du contrôle du maintien de la variété et l’utilisation de principes directeurs d’examen aux fins du contrôle du maintien de la variété, lorsque celles‑ci se distinguent des principes directeurs utilisés pour l’examen DHS.

### Questions concernant les descriptions variétales

Le TC prend note de l’existence de différentes approches en matière d’élaboration des descriptions variétales et de contrôle du maintien de la variété au sein des membres de l’UPOV et selon les différents systèmes d’examen DHS.

Le TC prend note des informations figurant aux paragraphes 9 à 12 du document TC/51/38, relatives aux questions concernant les descriptions variétales visées au paragraphe 8 du TC/51/38.

Le TC convient d’inviter des experts à indiquer aux TWP, à leurs sessions de 2015, la façon dont les descriptions variétales sont élaborées lors de l’examen DHS, leur utilisation après l’octroi des droits d’obtenteur et la façon dont le maintien de la variété est vérifié. En particulier, le TC prend note de l’incidence éventuelle de l’interaction entre génotype et environnement dans l’élaboration des descriptions variétales.

Le TC convient d’inviter des experts à présenter aux TWP, à leurs sessions de 2015, le rôle du matériel végétal utilisé comme base de l’examen DHS en relation avec les questions visées au paragraphe 8 du document TC/51/38.

## Examen des moyens possibles d’améliorer l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires

Le TC examine le document TC/51/37 “Moyens possibles d’améliorer l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires” et suit une présentation par le Bureau de l’UPOV.

Le TC prend note de la participation à l’enquête menée auprès des participants aux sessions des TWP en 2014, telle qu’elle figure au paragraphe 20 du document TC/51/37.

Le TC prend note des résultats des enquêtes menées en 2014, tels qu’ils sont présentés à l’annexe I du document TC/51/37.

Le TC prend note des observations formulées par les TWP à leurs sessions de 2014 sur les propositions pouvant entraîner des modifications de coût ou de calendrier, telles que présentées à l’annexe II du document TC/51/37.

Le TC donne son aval aux propositions suivantes concernant les moyens possibles d’améliorer l’efficacité des TWP, tels qu’ils figurent au paragraphe 24 du document TC/51/37 :

|  |  |
| --- | --- |
| GÉNÉRALITÉS | |
|  | Être plus précis pour chaque TWP, p. ex. :   * + Visite technique   + Points à examiner   + Programme de travail (p. ex. : temps accordé aux TGP par rapport aux TG) |
|  | Actualiser le document intitulé “Note indicative : Dispositions à l’intention des groupes de travail techniques de l’UPOV” (dispositions en vue des réunions et visites techniques) :   * + Badges nominatifs   + Grand tableau d’affichage où figure la liste des participants   + Panneau d’affichage pour les annonces |
|  | Réviser le document “Note indicative : Dispositions à l’intention des groupes de travail techniques de l’UPOV” et inclure les points essentiels dans une lettre de couverture (p. ex. : favoriser la tenue d’ateliers nationaux en parallèle avec la session afin de tirer profit de la présence dans le pays des experts internationaux; indiquer la première date possible pour le premier TWP devant se réunir après le TC) |
|  | Annoncer le lieu de réunion du prochain TWP le premier jour de la session afin que les participants aient suffisamment de temps pour réfléchir à des propositions pour l’ordre du jour et la visite technique (inviter l’hôte à présenter le programme prévu, par exemple la visite technique) |
|  | Organiser la tenue d’une session destinée à des débats ouverts, à l’instar de celle existant pour le TC |
| PROGRAMME DE TRAVAIL | |
|  | Distribuer à l’avance le projet de programme de travail de la semaine pour les TWP |
|  | Établir des liens vers les documents dans le programme de travail de la semaine sur le site Web de l’UPOV |
| DOCUMENTS | |
|  | Poursuivre la pratique consistant à faire figurer des paragraphes de décision dans les documents des TWP |
|  | Ajouter un résumé dans les documents des TWP |
| PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN | |
|  | Ajouter des informations concernant le TWP chargé des principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV |
|  | Étudier la possibilité d’un plan de travail pluriannuel pour les principes directeurs d’examen |
| ATELIERS PRÉPARATOIRES | |
|  | Encourager et organiser la participation d’experts chevronnés de membres de l’Union aux ateliers préparatoires |
|  | Organiser, dans la mesure du possible, des petits groupes de participants ayant différents niveaux d’expérience pour les exercices en groupe |
|  | Renouveler régulièrement les exercices pour les ateliers préparatoires |
|  | Organiser en parallèle avec les ateliers préparatoires des ateliers électroniques et physiques portant sur l’utilisation du modèle de principes directeurs d’examen sur le Web et sur les conseils relatifs à la présentation de ces principes aux sessions |
|  | Mettre à disposition sur le site Web les ateliers électroniques préalablement enregistrés |

Le TC convient que les propositions suivantes ne devraient pas être examinées plus en détail :

|  |
| --- |
| Réalisation d’une enquête en 2015 |
| Modification des modalités relatives aux invitations et à leur diffusion |
| Présentation des documents (déjà améliorée depuis 2014) |
| Demande aux participants de soumettre à l’avance leurs observations concernant les principes directeurs d’examen |
| Réunion annuelle distincte afin de débattre des documents TGP |
| Modification du jour de la tenue des ateliers préparatoires (le dimanche) |

## Ateliers préparatoires

Le TC examine le document TC/51/13 “Ateliers préparatoires”.

Le TC prend note du rapport des ateliers préparatoires tenus en 2014.

Le TC approuve le programme proposé des ateliers préparatoires pour 2015, comme indiqué dans les paragraphes 10 et 11 du document TC/51/13.

## Principes directeurs d’examen

Le TC examine les documents TC/51/2, TC/51/26, TC/51/27, TC/51/28, TC/51/29, TC/51/30, TC/51/31, TC/51/32, TC/51/33, TC/51/34 et TC/51/35.

Conformément aux procédures établies dans le document TGP/7, le TC adopte 12 nouveaux principes directeurs d’examen pour la conduite de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité, cinq principes directeurs d’examen révisés et neuf principes directeurs d’examen partiellement révisés, énumérés dans le tableau ci‑dessous, sur la base des modifications figurant dans l’annexe II du présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC‑EDC et convient qu’ils doivent être publiés sur le site Web de l’UPOV le plus tôt possible :

| \*\* | TWP | Document No.  N° du document  Dokument‑Nr.  No del documento | English | Français | Deutsch | Español | Botanical name |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTILINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN | | | | | | | |
| NZ | TWF | TG/ACCA(proj.5) | Feijoa, Pineapple Guava, Guavasteen | Feijoa | Feijoa | Feijoa | Acca sellowiana (Berg) Burret |
| JP | TWA | TG/ADZUK (proj.4) | Adzuki Bean; Azuki Red Bean; Chinese Red Bean | Haricot Adzuki | Adzukibohne | Judía adzuki | Vigna angularis (Willd.) Ohwi & H.Ohashi, Phaseolus angularis (Willd.) W.Wight |
| ZA | TWO | TG/ALOE(proj.5) | Aloe | Aloès | Aloe | Aloe, Sabila | Aloe L. |
| JP | TWO | TG/CALSP (proj.5) | China Aster, Annual Aster | Aster; Aster de Chine; Reine-marguerite | Sommeraster | Aster de China | Callistephus chinensis (L.) Nees |
| GB | TWO | TG/CAMPA (proj.6) | Campanula, Bell Flower | Campanule | Glockenblume | Campánula | Campanula L. |
| KE/BR | TWA/TWV | TG/CASSAV (proj.6) | Cassava | Manioc | Maniok | Mandioca, Yuca | Manihot esculenta Crantz |
| JP | TWA | TG/COIX(proj.6) | Adlay, Job’s tears | Larmes de Job | Hiobsträne | Lágrimas de San Pedro | Coix lacryma‑jobi L. |
| JP | TWO | TG/COSMOS (proj.8) | Cosmos | Cosmos | Kosmee, Schmuckkörbchen | Mirasol, Cosmos | Cosmos Cav. |
| FR | TWV | TG/CUCUR\_MMO (proj.4) | Cucurbita maxima X Cucurbita moschata | Cucurbita maxima X Cucurbita moschata | Cucurbita maxima X Cucurbita moschata | Cucurbita maxima X Cucurbita moschata | Cucurbita maxima Duch. x Cucurbita moschata Duch. |
| FR | TWV | TG/LAGEN (proj.5) | Bottle Gourd; Calabash; Calabash Gourd; White‑flower Gourd | Calebassier; Gourde bouteille | Flaschenfrucht; Flaschenkürbis; Gewöhnlicher Flaschenkürbis | Acocote; Cajombre; Calabaza; Guiro amargo | Lagenaria siceraria (Molina) Standl. |
| MX | TWF | TG/PECAN (proj.12) | Pecan Nut | Noix de pécan | Pekan, Pekannuß | Nuez pecán, Pecan, Nogal pecanero | Carya illinoinensis (Wangenh.) K.Koch |
| BR | TWA | TG/UROCH (proj.9) | Bread Grass, Palisade Grass, Palisade Signal Grass, Signal Grass; Basilisk Signal Grass, Signal Grass, Spreading Liverseed Grass, Surinam Grass; Creeping Signal Grass, Koronivia Grass; Congo Grass, Congo Signal Grass, Ruzi Grass | Signal; Koronivia; | Palisadengras; Surinamgras; | Pasto alambre, Pasto señal, Zacate señal, Zacate signal; Zacate Surinam, Pasto chontalpo, Pasto de la palizada, Pasto de las orillas, Pasto peludo, Pasto prodigio, Zacate prodigio; Braquiaria dulce, Kikuyu de la Amazonía, Pasto humidícola, Pasto humidícola dulce; Congo señal, Gambutera, Kenia, Pasto Congo, Pasto ruzi | Urochloa brizantha (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster (Brachiaria brizantha (Hochst. ex A. Rich.) Stapf);  Urochloa decumbens (Stapf) R. D. Webster (Brachiaria decumbens Stapf); Urochloa dictyoneura (Fig. & De Not.) Veldkamp P. (Brachiaria dictyoneura (Fig. & De Not.) Veldkamp P.); Urochloa humidicola (Rendle) Morrone & Zuloaga (Brachiaria humidicola (Rendle) Schweick.);  Urochloa ruziziensis (R. Germ. & C. M. Evrard) Morrone & Zuloaga (Brachiaria ruziziensis R. Germ. & C. M. Evrard) |
| REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS | | | | | | | |
| NL | TWO | TG/25/9(proj.9) | Carnation, Clove Pink, Pink, Sweet William | Œillet | Nelke | Clavel | Dianthus L. |
| DE | TWO | TG/109/4(proj.4) | Large‑flower Pelargonium; Regal Pelargonium; Crisped‑leaf Pelargonium | Pélargonium des fleuristes | Edelpelargonie; Zitronenduft‑Pelargonie | Pelargonio; | Pelargonium grandiflorum (Andrews) Willd.; P. ×domesticum L. H. Bailey; P. crispum (P.J. Bergius) L’Hér. and P. crispum x P. ×domesticum |
| ES | TWA | TG/122/4(proj.4) | Broomcorn, Durra, Feterita,  Forage Sorghum, Grain sorghum, Great Millet,  Kaffir‑corn, Milo, Shallu, Sorghum, Sweet sorghum; Chicken‑corn, Shattercane, Sordan,  Sorghum x Sudan Grass, Sorghum‑sudangrass, Sudan grass | Gros mil, Sorgho; Sorgho menu, Sorgho x Sorgho du Soudan | Mohrenhirse; Mohrenhirse x Sudangras, Sudangrass | Daza, Sorgo, Sorgo forrajero; Pasto del Sudán, Pasto Sudán, Sorgo x Pasto del Sudán, Sudangrass | Sorghum bicolor (L.) Moench; Sorghum ×drummondii (Steud.) Millsp. & Chase |
| ZA | TWF | TG/163/4(proj.7) | Apple Rootstocks | Porte‑greffes du pommier | Apfel‑Unterlagen | Portainjertos de manzano | Malus Mill. |
| FR | TWV | TG/210/2(proj.4) | Lentil | Lentille | Linse | Lenteja | Lens culinaris Medik. |
| PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS | | | | | | | |
| NL | TWV | TG/12/9 Rev. and document TC/51/27 | French Bean | Haricot | Gartenbohne | Judía común, Alubia | Phaseolus vulgaris L. |
| NL | TWV | TG/55/7 Rev. 2 and document TC/51/29 | Spinach | Épinard | Spinat | Espinaca | Spinacia oleracea L. |
| ES | TWV | TG/61/7 Rev. and document TC/51/26 | Cucumber, Gherkin | Concombre, Cornichon | Gurke | Pepino, Pepinillo | Cucumis sativus L. |
| NL/FR | TWV | TG/76/8 and document TC/51/30 | Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika, Chili | Piment, Poivron | Paprika | Aji, Chile, Pimiento | Capsicum annuum L. |
| NL | TWO | TG/108/4 and document TC/51/32 | Gladiolus | Glaïeul | Gladiole | Gladiolo | Gladiolus L. |
| ES | TWF | TG/201/1 and document TC/51/33 | Mandarins | Mandarinier | Mandarinen | Mandarino | Citrus; Grp 1 |
| FR | TWO | TG/263/1 and document TC/51/31 | Buddleia, Butterfly‑bush | Buddleia, Arbre aux papillons | Buddleie, Schmetterlingsstrauch | Budleya, Mariposa | Buddleja L. |
| UA | TWV | TG/268/1 and document TC/51/34 | Garden Sorrel | Grande oseille | Wiesensauerampfer | Acedera común | Rumex acetosa L. |
| JP | TWV | TG/282/1 and document TC/51/28 | Shiitake | Shiitake | Pasaniapilz | Shiitake | Lentinula edodes (Berk.) Pegler |

Le TC adopte les principes directeurs d’examen pour les larmes de Job, sous réserve de l’approbation par correspondance par le TWA de l’ajout d’astérisques aux caractères 1, 13, 14 et 20, comme indiqué à l’annexe II du présent compte rendu.

Le TC adopte les principes directeurs d’examen pour le calebassier, sous réserve de l’approbation par correspondance par le TWV de la suppression des caractères 17 “Col : plissement à la base”, comme indiqué à l’annexe II du présent compte rendu.

L’UPOV a adopté 313 principes directeurs d’examen, tous disponibles gratuitement sur le site Web de l’UPOV (http://www.upov.int/test\_guidelines/fr/).

### Corrections de principes directeurs d’examen

Le TC prend note des corrections apportées aux principes directeurs d’examen adoptés pour la carotte (document TG/49/8), en se fondant sur le document TC/51/35.

### Projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques en 2014

Le TC prend note des projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques à leurs sessions en 2014, tels qu’ils figurent à l’annexe II du document TC/51/2.

### Projets de principes directeurs d’examen à examiner par les TWP en 2015

Le TC approuve le programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et de révision des principes directeurs d’examen existants, comme indiqué à l’annexe III du document TC/51/2.

Le TC prend note que l’expert principal pour les principes directeurs du trèfle violet a sollicité le report de la rédaction de ces principes directeurs jusqu’en 2016 et leur retrait de l’ordre du jour de la quarante‑septième session du TWA en 2015.

Le TC prend note de l’état des principes directeurs existants tel qu’il figure dans l’annexe IV du TC/51/2.

### Principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV

#### Versions remplacées des principes directeurs d’examen

Le TC prend note de la liste des versions remplacées des principes directeurs d’examen telle qu’elle figure dans l’annexe V du document TC/51/2.

Le TC prend note du fait que les versions remplacées des principes directeurs d’examen peuvent actuellement être consultées sur le site Web de l’UPOV :

(<http://upov.int/test_guidelines/en/list_supersede.jsp>).

## Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web

Le TC examine le document TC/51/36 “Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web”.

Le TC assiste à une démonstration de la version n° 1 du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web faite par le Bureau de l’UPOV.

Le TC prend note des faits nouveaux concernant le modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web et, notamment :

a) que des ateliers électroniques ont été organisés, enregistrés et mis à disposition des experts principaux et des experts intéressés en matière de principes directeurs d’examen et qu’une vidéo pédagogique de démonstration a été produite; et

b) que la mise au point de la version n° 2 du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web doit débuter en 2016, sous réserve des ressources disponibles.

## Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

Le TC examine le document TC/51/4 et prend note que le nombre de genres et d’espèces pour lesquels les membres de l’Union faisaient part d’une expérience dans l’examen DHS était passé de 3305 en 2014 à 3382 en 2015 (+ 2,3%). Les informations sur les membres de l’Union ayant une expérience pratique en matière d’examen DHS sont librement accessibles au moyen de la base de données GENIE.

## Programme de la cinquante‑deuxième session

Le projet d’ordre du jour ci‑après est approuvé pour la cinquante‑deuxième session du TC, qui se tiendra à Genève en 2016 :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Débat sur :

a) les descriptions variétales et le rôle du matériel végétal, y compris le nombre minimum de cycles de végétations pour l’examen DHS

b) les paramètres qualitatifs pour l’examen DHS

c) faciliter la mise au point de bases de données

d) l’écart minimal entre les variétés

4. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

5. Rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

6. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

7. Documents TGP

8. Techniques moléculaires

9. Dénominations variétales

10. Information et bases de données

a) Base de données d’information de l’UPOV

b) Systèmes de dépôt électronique des demandes

c) Logiciels échangeables

d) Bases de données sur les descriptions variétales

11. Évaluation de l’homogénéité par plante hors type sur la base de plus d’un exemple ou sous‑exemple

12. Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

13. Ateliers préparatoires

14. Principes directeurs d’examen

15. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

16. Programme de la cinquante‑troisième session

17. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)

18. Clôture de la session

# RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN EN 2014

À sa cinquante et unième session, le TC a entendu les rapports présentés verbalement par les présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT.

## Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

Le TWA a tenu sa quarante‑troisième session à Mar del Plata (Argentine), du 17 au 21 novembre 2014, sous la présidence de Mme Robyn Hierse (Afrique du Sud). Le compte rendu détaillé de la session fait l’objet du document TWA/43/27 “Report”.

La session du TWA a réuni 45 participants représentant 23 membres de l’Union, 6 États ayant le statut d’observateur et 3 organisations ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire a eu lieu durant l’après‑midi du 16 juin et a réuni 24 participants représentant 13 membres de l’Union et 5 États ayant le statut d’observateur.

M. Raimundo Lavignolle, président de l’Institut national des semences (INASE), a souhaité la bienvenue aux participants de la session. Le TWA a assisté à un exposé sur la protection des obtentions végétales en Argentine, présenté par M. Alberto Ballesteros, examinateur pour les céréales, le coton, le riz et les cultures fourragères.

Le TWA a adopté l’ordre du jour tel qu’il figure dans le document TWA/43/1 Rev.

Le TWA a pris note des informations sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales présentées par des membres ou des observateurs dans le document TWA/43/25, puis le Bureau de l’Union a présenté un exposé sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document TWA/43/24).

Le TWA a examiné le document TWA/43/11, qui évaluait l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires. Le TWA a examiné les propositions relatives aux moyens possibles d’améliorer l’efficacité de ces organismes, exposées dans le document TWA/43/11 et a formulé une série d’observations. Ces observations figurent dans le document TWA/43/27 “Report”.

Le TWA a pris note des revisions apportées aux documents TGP/0 “Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents”, TGP/2 “Liste des principes directeurs d’examen adoptés par l’UPOV”, TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”, TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” et TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”, qui ont été adoptées par le Conseil à sa quarante‑huitième session ordinaire, comme il ressort des paragraphes 5 à 21 du document TWA/43/3. Le TWA a également noté que les propositions de futures révisions de documents TGP seraient traitées dans des documents différents.

Le TWA a examiné le document TWA/43/12, concernant la revision du document TGP/7 : Matériel végétal soumis pour examen. Le TWA a noté que de nombreux facteurs pouvaient influer sur le matériel végétal soumis pour examen et a reconnu que les documents TG/1/3 “Introduction générale à l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité et à l’harmonisation des descriptions des obtentions végétales” et TGP/9 “Examen de la distinction” offraient une bonne base aux services pour prévenir et résoudre la plupart des problèmes. Le TWA est convenu qu’il ne serait pas nécessaire d’élaborer d’autres orientations sur le matériel végétal soumis pour examen.

Le TWA a examiné le document TWA/43/13, concernant la revision du document TGP/7 : Portée des principes directeurs. Le TWA est convenu que le nouveau paragraphe proposé dans la méthode n° 3 comprenant les orientations en matière de procédures applicables aux variétés pouvant être mises au point dans l’avenir avec d’autres types de reproduction ou de multiplication deviendrait redondant si les principes directeurs d’examen étaient élaborés sur la base de variétés ayant plus d’un type de reproduction ou de multiplication et est convenu que ASW 8 devrait être modifié.

S’agissant du document TWA/43/15 “Réduction optimale de la variation due à différents observateurs”, le TWA a examiné le projet d’orientations figurant à l’annexe du document TWA/43/15 en vue de son incorporation dans une future version révisée du document TGP/8, concernant l’optimisation de la variation due à différents observateurs, y compris des conseils sur les caractères PQ et QN/MG.

Le TWA a examiné le document TWA/43/19 “Indications aux fins des essais aveugles aléatoires”. Le TWA est convenu que les indications à élaborer devraient contenir des explications sur l’importance de la taille de l’échantillon et sur la manière de réduire à un minimum les biais dans la méthode employée.

S’agissant du document TWA/43/20 “Examen de caractères au moyen de l’analyse d’images”, le TWA est convenu de l’importance de définir précisément les caractères à évaluer au moyen de l’analyse d’images. Le TWA a pris note de la proposition de l’expert de l’Union européenne d’établir un nouveau projet pour la nouvelle section “Examen de caractères au moyen de l’analyse d’images” à inclure dans le document TGP/8 pour examen par le TC et les TWP à leurs sessions en 2015.

Le TWA a examiné le document TWA/43/21 “Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement”. Le TWA a pris note des faits nouveaux concernant une nouvelle section éventuelle intitulée “Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement” aux fins de son inclusion dans la deuxième partie “Techniques utilisées dans l’examen DHS” du document TGP/8, au titre d’une future version révisée du document TGP/8. Le TWA est convenu de demander au TWC de préciser si la méthode COYD pour les caractères ordinaux était recommandée pour toutes les données ordinales ou si d’autres conditions devraient aussi être prises en considération lors du choix de la méthode d’analyse.

Le TWA a examiné le document TWA/43/22 et la proposition d’exemple de notation globale pour un certain nombre de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes pour inclusion dans une future version révisée du document TGP/9. Le TWA a souscrit à l’observation formulée par le TWO, le TWF et le TWV concernant l’exemple de notation globale pour un certain nombre de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes pour inclusion dans une future version révisée du document TGP/9.

S’agissant du document TWA/43/9 “Évaluation de l’homogénéité au moyen des plantes hors‑type sur la base de plusieurs échantillons ou sous‑échantillons”, le TWA a souscrit à l’observation formulée par le TWC selon laquelle les orientations fournies dans le document TGP/10 étaient suffisantes en ce qui concerne la situation C “Plus d’un échantillon ou sous‑échantillon pour un caractère dans le même cycle de végétation”, figurant à l’annexe III document TWA/43/9.

Concernant les expériences de nouveaux types et espèces, le TWA a suivi par voie électronique un exposé d’un expert de la Nouvelle‑Zélande sur des expériences menées avec des endophytes fongiques du genre *Neotyphodium*, et a suivi l’exposé d’un expert de l’Argentine sur des expériences avec *Cyamopsis tetragonoloba*.

Le TWA a suivi l’exposé d’un expert du Brésil sur un projet d’harmonisation des variétés indiquées à titre d’exemple du blé, du soja et du riz en Argentine, au Brésil, en Bolivie, au Chili, en Colombie, au Paraguay et en Uruguay, dont une copie est jointe au document TWA/43/25.

Le TWA a examiné 9 projets de principes directeurs d’examen et est convenu de soumettre au TC les projets de principes directeurs d’examen suivants : adlay, adzuki/haricot rouge, manioc, sorgho et urochloa. Il a été convenu d’examiner en 2015 les projets de principes directeurs d’examen suivants : graine de ricin, coton (révision), chiendent, haricot (révision), petit mil, avoine (révision), quinoa, trèfle violet, phacélie à feuilles de tanaisie, soja (révision) et blé (révision).

Le TWA est convenu d’examiner 11 principes directeurs d’examen en 2015 et a souligné l’intérêt de reviser les principes directeurs d’examen pour le ginseng (document TG/224/1) et l’orge (document TG/19/7) en 2016.

À l’invitation du Japon, le TWA est convenu de tenir sa quarante‑quatrième session à Obihiro (Japon) du 6 au 10 juillet 2015, un atelier préparatoire étant prévu le 5 juillet 2015.

Le TWA a proposé que les points ci‑après soient discutés à cette session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

4. Techniques moléculaires

5. Documents TGP

6. Dénominations variétales

7. Informations et bases de données

a) Base de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

8. Évaluation de l’homogénéité

9. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

10. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)

11. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

12. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

13. Date et lieu de la prochaine session

14. Programme futur

15. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

16. Clôture de la session

Le 9 novembre 2014, le TWA a visité la station expérimentale agricole de l’Institut national de technologie agricole (INTA) à Balcarce. Le TWA a également visité un centre de traitement des semences du maïs, du blé, du tournesol et du soja appartenant à la Nidera Seeds Company et un site de mise en culture faisant partie du programme de sélection de blé.

Une médaille de bronze de l’UPOV a été décernée à Mme Robyn Hierse pour la remercier d’avoir présidé le TWA de 2012 à 2014.

## Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC)

Le TWC a tenu sa trente‑deuxième session à Helsinki (Finlande), du 3 au 6 juin 2014, sous la présidence de M. Sami Markkanen (Finlande), président du TWC.

La session du TWC a réuni 27 participants représentant 15 membres de l’Union. L’atelier préparatoire, tenu dans l’après‑midi du lundi 2 juin, a réuni 15 participants représentant 9 membres de l’Union.

Mme Riitta Heinonen, vice‑directrice générale, Ministère de l’agriculture et des fôrets de la Finlande, et Mme Marja Savonmaki, spécialiste principale, Ministère de l’agriculture et des fôrets de la Finlande ont souhaité la bienvenue aux participants du TWC. Le TWC a suivi un exposé sur le système de protection des obtentions végétales de la Finlande présenté par Mme Tarja Hietaranta, haut fonctionnaire, Unité de la certification des semences,Autorité de sécurité alimentaire (Finlande).

Le TWC a pris note des informations sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales présentées par des membres ou des observateurs dans le document TWC/32/26 “Reports on Development in Plant Variety Protection from Members and Observers”. Le TWC a également suivi un exposé du Bureau de l’Union sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document TWC/32/24).

Le TWC a examiné les documents TWC/32/16 “Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l’examen DHS, section 3 : Méthode de calcul de la COYU” et TWC/32/16 Add. “Addendum to Development of the Combined‑Over‑Year Uniformity Criterion”. Un expert du Royaume‑Uni a présenté un exposé. Il a été rappelé que la méthode actuelle de calcul de la COYU était trop stricte en raison de la méthode de lissage utilisée et que des niveaux de probabilité très faibles étaient utilisés à des fins de compensation. À sa trente et unième session, le TWC était convenu qu’il serait possible de remédier aux erreurs systématiques de la méthode actuelle de calcul de la COYU en passant de la méthode de lissage de la “moyenne mobile” à la méthode de la “spline cubique”. L’expert du Royaume‑Uni a fait la démonstration d’un module pour le logiciel DUST qui comprend une version modifiée de la COYU impliquant l’utilisation de splines. Le TWC est convenu d’inviter d’autres experts à évaluer la nouvelle méthode et le logiciel. Le logiciel serait disponible pour les experts intéressés qui utilisent aussi bien DUST que le progiciel “R”. Le TWC est convenu que les participants chercheraient à définir les seuils de probabilité d’une correspondance avec les décisions prises au moyen de l’ancienne méthode COYU afin d’assurer une continuité. Il est convenu que les participants à cet exercice pratique devraient envoyer un compte rendu de leur expérience à l’expert du Royaume‑Uni de là au 15 mars 2015 et que l’expert du Royaume‑Uni rédigerait un rapport sur l’exercice pratique qui serait présenté à la trente‑troisième session du TWC.

Le TWC a examiné le document TWC/32/18 “Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, Nouvelle section : Méthodes de traitement des données pour l’évaluation de la distinction et l’établissement de descriptions variétales”. L’additif à ce document faisait rapport d’un exercice pratique se fondant sur une seule caractéristique quantitative pour le lin afin de présenter différentes méthodes servant à établir une description variétale. Des experts de la France, de l’Allemagne, de l’Italie, du Japon et du Royaume‑Uni y avaient participé. Le TWC est convenu de demander à un expert de la France d’utiliser les informations obtenues pour expliquer les étapes de chaque méthode et les différences qui existaient entre elles. Le TWC est convenu que ces explications devraient être présentées pour examen à sa trente‑troisième session. Le TWC a suivi un exposé présenté par un expert de l’Italie concernant la méthode d’élaboration des descriptions végétales utilisées en Italie (annexe III au document TWC/32/18). Un expert de l’Allemagne a également donné des explications concernant l’annexe II “Different forms that variety descriptions could take and the relevance of scale levels”, en décrivant le rapport entre les niveaux d’échelle et les descriptions végétales. Le TWC est convenu que cela pourrait servir d’introduction aux futurs principes directeurs qui seront consacrés aux descriptions végétales.

Le TWC a suivi un exposé présenté par un expert de la Chine sur le thème de la “Variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits”, qui figure à l’annexe I du document TWC/32/6. Le TWC est convenu que les informations fournies étaient utiles pour démontrer la robustesse de certains caractères et pour définir les caractères de groupement.

Le TWC a suivi un exposé d’un expert des Pays‑Bas sur l’utilisation de la teneur caractéristique en glucoraphanine du brocoli sur la base d’échantillons globaux, comme indiqué à l’annexe du document TWC/32/17. Le TWC est convenu que, s’agissant de la validation des caractères sur la base d’échantillons globaux, il conviendrait de prendre en considération l’analyse des plantes isolées, mais a noté que cela pourrait entraîner des coûts imprévus.

Le TWC a examiné le document TWC/32/21 “Révision du document TGP/8 : deuxième partie : nouvelle section : Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement”. Le TWC a suivi un exposé d’un expert de la Finlande, comparant les résultats des décisions prises en matière de distinction relatives à la fétuque des prés obtenus avec le test du khi carré et une nouvelle méthode présentée précédemment au TWC par un expert du Danemark. Cette méthode ressemble à la méthode COYD, mais convient aux données ordinales. Le TWC a estimé que la nouvelle méthode était conçue pour l’analyse des caractères observés visuellement et bénéficiait d’une meilleure base que le test du khi carré. Le TWC est convenu que cette méthode devait être développée davantage, notamment en vue de mettre au point un logiciel. En outre, le TWC est convenu d’inviter un expert de la Chine à présenter, à sa trente‑troisième session, un exposé sur l’analyse des caractères observés visuellement, effectuée avec le progiciel DUST China (DUSTC) en utilisant les données relatives à la fétuque des prés fournies par la Finlande.

Le TWC a examiné le document TWC/32/9 “Évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors‑type sur la base de plusieurs échantillons ou sous‑échantillons”. Le TWC est convenu que les valeurs pour les probabilités d’erreurs de type I et de type II devraient figurer dans chacun des exemples décrits dans les situations A et B pour l’élaboration d’orientations dans le document TGP/10. L’erreur de type I est associée à une décision relative à l’hétérogénéité (rejet de l’hypothèse nulle vraie) et l’erreur de type II est associée à une décision relative à l’homogénéité (acceptation de l’hypothèse alternative). Le TWC est convenu que les orientations fournies dans le document TGP/10 étaient suffisantes en ce qui concerne la situation C. L’annexe V du document TWC/32/9 donne un exemple d’approche séquentielle appliquée à un seul cycle de végétation et a été présentée par un expert de l’Allemagne. L’exposé comprenait également des informations sur les erreurs de type I et de type II. Le TWC s’est accordé sur la formulation des principes directeurs pour la situation D.

Le TWC a suivi un exposé par voie électronique d’un expert du Mexique sur le logiciel SISNAVA que le Mexique proposait d’ajouter à la liste établie dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” et est convenu que la question devait être étudiée davantage. Le TWC a pris note des explications concernant le logiciel “Information System (IS) used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation”, présentées à l’annexe IV du document TWC/32/7.

Le TWC a suivi un exposé présenté par la Chine sur le thème des “Bases de données sur la protection des obtentions végétales en Chine”, qui figure à l’annexe II du document TWC/32/6. Le TWC a noté que le nouveau logiciel comprenait des modules pour la gestion des demandes, les bases de données sur les descriptions variétales, l’analyse des données et l’analyse d’images.

Le TWC a écouté l’exposé d’un expert de l’Allemagne, qui est reproduit à l’annexe II du document TWC/32/25 et qui est consacré sur la mise au point et les paramètres d’un système de gestion des documents ayant trait aux variétés en Allemagne.

Le TWC a pris note d’un résumé d’informations issues de l’enquête actualisée sur les dispositifs portatifs de saisie des données, qui figure à l’annexe I du document TWC/32/27, et a fait savoir que ces informations pourraient être incluses dans le document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”. Un expert de l’Allemagne a présenté un exposé sur l’utilisation des dispositifs portatifs de saisie de données dans le cadre de l’examen DHS en Allemagne (document TWC/32/27, annexe II).

Le TWC a examiné le document TWC/32/11, consacré à l’amélioration de l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires. Les participants ont examiné les propositions relatives aux moyens possibles d’améliorer l’efficacité de ces organes et ont formulé des commentaires.

Une médaille de bronze de l’UPOV a été décernée à M. Sami Markkanen pour le remercier d’avoir présidé le TWC de 2012 à 2014.

Le TWC est convenu de tenir sa trente‑troisième session à Natal (Brésil) du 30 juin au 3 juillet 2015, un atelier préparatoire étant prévu le 29 juin 2015.

Le TWC a proposé d’examiner les points suivants à sa trente‑troisième session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

4. Techniques moléculaires

5. Amélioration de l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires

6. Documents TGP

7. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

8. Dénominations variétales

9. Détermination de l’homogénéité au moyen des plantes hors‑type

10. Expériences de nouveaux types et espèces

11. Informations sur les méthodes utilisées pour le traitement des données aux fins de l’évaluation de la distinction et de l’établissement de descriptions variétales en Chine

12. Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement effectuées avec le progiciel DUSTC

13. Analyse de la variance due à l’interaction “variété x site” (environnement) des caractères QN

14. Système d’analyse d’image en Chine

15. Méthode de calcul de la COYU : analyse de l’exercice pratique

16. Comparaison des méthodes employées pour élaborer des descriptions variétales

17. Informations sur les échantillons globaux dans le cadre de l’évaluation systématique de la teneur en glucoraphanine du brocoli

18. Matrice de pondération dans le logiciel GAÏA pour le soja

19. Raisons d’exclure les variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l’on applique la méthode COYD

20. Date et lieu de la prochaine session

21. Programme futur.

22. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

23. Clôture de la session

L’après‑midi du 4 juin, le TWC a visité la station d’examen de l’Autorité de sécurité alimentaire Evira (Finlande) à Loimaa et a observé des essais en plein champ portant sur l’orge, le blé, le seigle, le trèfle blanc, le trèfle violet et la fétuque des prés.

## Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

Le TWF a tenu sa quarante‑cinquième session à Marrakech (Maroc) du 26 au 30 mai 2014. La session a été ouverte par Mme Carensa Petzer (Afrique du Sud), présidente du TWF.

La session du TWF a réuni 39 participants représentant 18 membres de l’Union, 4 États ayant le statut d’observateur et 2 organisations ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire a réuni 17 participants représentant neuf membres de l’Union et 3 États ayant le statut d’observateur.

M. Mohammed Sadiki, secrétaire général, Ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc, et M. Amar Tahiri, Chef de la Division du contrôle des semences et plants, Office National de Sécurité sanitaire des Produits alimentaires (ONSSA) ont souhaité la bienvenue aux participants. M. Amar Tahiri a présenté un exposé sur la protection des variétés végétales au Maroc.

Le TWF a examiné les propositions relatives aux moyens possibles d’améliorer l’efficacité des TWP et des ateliers préparatoires et a formulé des commentaires, qui figurent au paragraphe 9 du document TWF/45/32 “Report”.

Le TWF a examiné le document TWF/45/27 “The duration of DUS test in the fruit sector” et a suivi un exposé d’un expert de l’Union européenne sur un projet de l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l’Union européenne concernant la “Réduction du nombre de périodes d’observation obligatoires dans l’examen DHS de variétés candidates dans le secteur des plantes fruitières”. Le TWF a demandé aux experts principaux de proposer un texte approprié pour la durée minimale et le nombre de cycles de végétation à ajouter à leur projet de principes directeurs d’examen en 2015 et à l’expert de l’Union européenne de dresser la liste des options établies par les experts principaux et de s’efforcer d’élaborer de nouvelles options éventuelles de texte standard.

Le TWF a suivi un exposé présenté par les experts de l’Allemagne et de la Nouvelle‑Zélande sur les travaux réalisés précédemment sur l’harmonisation des descriptions variétales de la pomme pour un ensemble convenu de variétés, qui figure dans le document TWF/45/28. Le TWF a reçu des informations d’un expert de l’Union européenne concernant un projet de test d’étalonnage pour le pommier aux fins de la gestion des descriptions variétales, qui sera lancé en 2015. Le projet aura pour objet d’identifier la cause des différences entre les descriptions variétales en Europe lorsque des variétés voisines et le même porte‑greffe sont utilisés. Le TWF a demandé à un expert de l’Union européenne de faire rapport sur l’état d’avancement de ce projet à sa quarante‑sixième session

Le TWF a examiné le document TWF/45/2 “Techniques moléculaires”. Le TWF a également suivi un exposé présenté par l’expert de la France sur l’étude concernant les techniques moléculaires et l’examen DHS réalisée par le Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES). Au cours de cet exposé, l’expert a expliqué comment ces techniques sont utilisées en France notamment aux fins de la détection de gènes de résistance, et aussi sur les arbres fruitiers. Le TWF est convenu qu’il serait utile de disposer de plus d’informations concernant l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS et, à cet égard, a invité les experts de l’Espagne à fournir des renseignements sur l’utilisation faite de ces outils par l’Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV). Le TWF a également invité d’autres participants à présenter leur expérience relative à l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires dans le domaine des plantes fruitières à la session du TWF en 2015.

Le TWF a suivi un exposé présenté par M. Jean Maison (Union européenne), coordonnateur de ce sous‑groupe, qui figure dans le document TWF/45/31 Rev. “Partial Revision of the Test Guidelines for Mandarins”. L’expert principal a présenté la proposition portant sur une révision partielle des principes directeurs d’examen pour le mandarinier. Le TWF est convenu de modifier le caractère 25 “Anthère : pollen viable”.

Le TWF a examiné le document TWF/45/12 “Révision du document TGP/7 : Matériel végétal soumis pour examen”. Le TWF a examiné les exemples présentés par les experts de l’Union européenne et de l’Allemagne sur leurs expériences concernant le matériel végétal soumis pour examen et les solutions qui avaient été élaborées pour résoudre les problèmes rencontrés. Concernant l’examen d’espèces fruitières, le TWF a noté que l’effet de “cyclophyse”, c’est‑à‑dire l’influence de l’endroit où le scion est prélevé sur la plante mère, en raison des différents degrés de maturité, pouvait avoir un effet spécifique sur l’expression d’un caractère particulier. Par exemple, si le matériel de greffe est prélevé sur des arbres plus anciens pour produire de jeunes arbres en vue de les comparer avec les plantes d’une variété candidate du même âge, la jeune greffe produira immédiatement des inflorescences qu’il conviendra de retirer durant la période de mise en place afin de permettre la production d’un véritable arbre, doté d’une flèche centrale à laquelle se rattachent un nombre suffisant de pousses latérales.

Le TWF a noté les mesures prises pour éviter l’influence de la méthode de reproduction ou de multiplication sur les résultats de l’examen DHS pour certaines plantes dans l’Union européenne et en Allemagne. Il a également noté que, dans le cas de la myrtille et de la vigne, le matériel végétal issu de tissu méristématique ne pouvait pas être accepté pour examen en raison du risque de variation somaclonale. Le TWF est convenu que les services chargés de recevoir le matériel végétal pour examen devraient donner des conseils sur les conditions applicables au matériel soumis tels que la qualité et l’âge.

Le TWF est convenu que les principes directeurs d’examen ci‑après devraient être soumis au TC pour adoption : acca, porte‑greffe de pommier, mandarines et noix de pécan. Le TWF est convenu d’examiner 12 projets de principes directeurs d’examen à sa quarante‑sixième session.

À l’invitation de l’Afrique du Sud, le TWF est convenu de tenir sa quarante‑sixième session à Mpumalanga (Afrique du Sud), du 24 au 28 août 2015, un atelier préparatoire étant prévu le 23 août 2015.

Le TWF a proposé d’examiner les points suivants à cette session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

4. Amélioration de l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires

5. Techniques moléculaires

6. Documents TGP

7. Dénominations variétales

8. Information et bases de données

a) Base de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

9. Évaluation de l’homogénéité

10. Expériences de nouveaux types et espèces

11. Gestion des collections de variétés aux fins de l’examen DHS

12. Durée des examens DHS dans le secteur des fruits

13. Variétés harmonisées indiquées à titre d’exemples pour le pommier : données historiques et faits nouveaux éventuels

14. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique

15. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d’examen

16. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)

17. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

18. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

19. Date et lieu de la prochaine session

20. Programme futur.

21. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

22. Clôture de la session

Le 29 mai, le TWF a visité le Domaine Tabouhanit, un verger de 425 hectares à proximité de Marrakech où sont cultivés des agrumes (principalement des oranges, des citrons et des clémentines), des nectarines, des olives et des vignes. Le TWF a été accueilli par M. Ben Arirou Lahcen, le gérant du verger. Le TWF a également visité la Pépinière Essnoussi, créée par M. Essnoussi et gérée par son fils, Noureddine Essnoussi, qui a accueilli le TWF. La pépinière cultive des plants certifiés d’oliviers et d’amandiers, ainsi que des plantules de caroubier et de grenadier. Le propriétaire a expliqué quelle procédure était suivie pour produire des plants certifiés. Le TWF a visité le Laboratoire de biochimie végétale du Centre régional de l’Institut National de Recherche Agronomique (INRA) à Marrakech. Il a été accueilli par M. Mohamed Anjarne, vice‑directeur, qui a expliqué que le Laboratoire était principalement chargé de multiplier le palmier dattier en utilisant des techniques d’organogénèse (embryogenèse somatique et techniques de floraison utilisées pour la recherche) et de mettre en œuvre le programme d’amélioration aux fins de résistance aux maladies.

Une médaille de bronze de l’UPOV a été décernée à Mme Carensa Petzer pour la remercier d’avoir présidé le TWF de 2012 à 2014.

## Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

Le TWO a tenu sa quarante‑septième session à Naivasha (Kenya) du 19 au 23 mai 2014, sous la présidence de M. Nik Hulse (Australie), président du TWO. Le compte rendu détaillé de la session fait l’objet du document TWO/47/28.

La session du TWO a réuni 45 participants représentant 16 membres de l’Union, 3 États ayant le statut d’observateur et 1 organisation ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire, tenu dans la matinée du 18 mai, a réuni 40 participants.

M. James Onsando, directeur général du Service kenyen d’inspection phytosanitaire (KEPHIS), a souhaité la bienvenue aux participants du TWO et a présenté un exposé sur la situation en matière de protection des obtentions végétales au Kenya. Mme Jane Ngige, secrétaire générale du Kenya Flower Council, a également souhaité la bienvenue aux participants et a présenté un exposé sur le Kenya Flower Council.

Le TWO a examiné le document TWO/47/11 consacré à l’amélioration de l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires, et a formulé des observations au sujet des propositions concernant les moyens possibles de renforcer l’efficacité des groupes de travail et des ateliers préparatoires. Le TWO est convenu que les ateliers électroniques, y compris l’utilisation du modèle des principes directeurs d’examen fondé sur le Web et les conseils relatifs à la présentation de ces principes, devraient être enregistrés et être mis à disposition sur le site Web de l’UPOV, et être répétés pendant les ateliers préparatoires afin d’améliorer la préparation des principes directeurs d’examen et la présentation de ces principes aux TWP par l’expert principal.

Le TWO a examiné le document TWA/43/12, concernant la revision du document TGP/7 : Matériel végétal soumis pour examen. Le TWO a écouté les exposés présentés par les experts de l’Union européenne et des Pays‑Bas sur leurs expériences concernant le matériel végétal soumis pour examen et les solutions qui avaient été élaborées pour résoudre les problèmes rencontrés. Il a noté que ces exposés seraient reproduits dans un additif au document TWO/47/12. Le TWO est convenu que les services chargés de recevoir le matériel végétal pour examen devraient élaborer des orientations concernant les conditions applicables au matériel soumis tels que la qualité et l’âge.

Le TWO a examiné le document TWO/47/13 “Révision du document TGP/7 : Portée des principes directeurs” et est convenu que la méthode n° 3 “indiquer le type de reproduction ou de multiplication existant et anticiper les évolutions futures” constituait l’orientation la plus appropriée pour les principes directeurs d’examen qui sont élaborés sur la base de variétés ayant un type de reproduction ou de multiplication lorsque des variétés peuvent être mises au point dans l’avenir avec d’autres types de reproduction ou de multiplication.

Le TWO a examiné le document TWO/47/14 “Révision du document TGP/7 : Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen” et a pris note des projets de révision du document TGP/7 et de la page Web du rédacteur aux fins de leur cohérence avec l’introduction en 2014 du modèle de principes directeurs d’examen sur le Web, comme prévu aux paragraphes 6 à 8 du document TWO/47/14.

Le TWO a examiné le document TWO/45/15 “Revision of Document TGP/8 : Part I : DUS Trial Design and Data Analysis, New Section : Minimizing the Variation due to Different Observers” et est convenu que l’élaboration du projet d’orientations figurant à l’annexe du document TWO/47/15 devrait être poursuivie afin que ces orientations puissent être incorporées dans la future version révisée du document TGP/8, concernant l’optimisation de la variation due à différents observateurs, y compris des orientations sur les caractères PQ et QN/MG, compte tenu des points soulevés par l’expert de l’Australie. Le TWO est convenu que le document devrait mettre l’accent sur la variation entre observateurs au niveau du service et non pas sur l’optimisation de la variation entre services.

Le TWO a examiné le document TWO/47/19 “Revision of Document TGP/8 : Part II : Techniques Used in DUS Examination, New Section : Guidance of Data Analysis for Blind Randomized Trials”. Le TWO est convenu que les essais aveugles aléatoires étaient rarement utilisés. Il a noté que les essais aveugles aléatoires étaient utilisés : au Brésil, pour confirmer, dans certains cas, l’évaluation de la distinction dans le cadre d’un système d’examen basé sur les renseignements fournis par l’obtenteur pour les plantes agricoles et potagères; en Nouvelle‑Zélande, pour certaines plantes fruitières et en cas de litige concernant la distinction; et au Royaume‑Uni et aux Pays‑Bas pour confirmer l’absence de distinction entre des variétés.

Le TWO a examiné le document TWO/47/22 “Révision du document TGP/9 : section 2.5 : Photographies” et est convenu d’incorporer les orientations proposées concernant les photographies dans le document TGP/9 : section 2.5 : “Photographies”.

Le TWO a examiné le document TWO/47/9 “Évaluation de l’homogénéité par plante hors‑type sur la base de plus d’un échantillon ou sous‑échantillon” les situations décrites aux annexes I à IV comme base pour l’élaboration d’orientations dans le document TGP/10. Il est convenu que des précisions devraient être fournies quant à la décision à prendre dans la situation B, option a) “l’essai est répété aux deux endroits une deuxième année”, dans le cas où, après avoir répété l’essai une deuxième année, la variété se situe dans les limites de la norme d’homogénéité en un endroit de végétation mais ne l’est pas dans l’autre.

Le TWO a examiné le document TWO/47/23 “Révision du document TGP/14 : Section 2.4 : caractères liés à la forme de l’Apex ou de l’extrémité”, a étudié la proposition visant à élaborer une explication sur le fait qu’un caractère lié à l’apex pourrait comprendre un niveau d’expression fondé sur une extrémité différenciée et a proposé que le document TGP/14 : section 2.4 soit modifié en conséquence. Le TWO est convenu que l’approche décrite dans le document TGP/14 concernant les caractères liés à la forme de l’apex ou de l’extrémité est celle qui se prête le mieux aux feuilles et aux grandes structures et ne doit être utilisée que dans des cas particuliers.

Le TWO a examiné le document TWO/47/10 et a suivi par voie électronique un exposé du Bureau de l’Union sur un modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web (modèle TG) pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen. Le TWO a pris note de la demande adressée à tous les experts principaux de participer à l’essai de la version n° 1. Le TWO est convenu que le modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web devrait permettre d’imprimer les observations émanant d’experts intéressés, classées par expert ou par caractère, et a pris note qu’une assistance sera fournie par le Bureau de l’UPOV, sur demande, aux experts principaux concernant l’utilisation du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web, si cela est demandé.

Le TWO a examiné le document TWO/47/25 “Révision partielle des principes directeurs d’examen du Buddleia (Document TG/263/1)” et le document TWO/47/26 “Révision partielle des principes directeurs d’examen du glaïeul (document TG/108/4)”. Le TWO est convenu que ces principes directeurs d’examen, tels que modifiés par le TWO, devraient être soumis au Comité technique pour adoption.

Le TWO est convenu de soumettre six principes directeurs d’examen au Comité technique pour adoption : aloe; campanule; œillet (révision); aster de Chine; cosmos; et pélargonium des fleuristes (révision). À sa quarante‑huitième session qui se tiendra en 2015, le TWO a prévu d’examiner 13 principes directeurs d’examen, soit 4 révisions et 9 nouveaux principes.

À l’invitation du Royaume‑Uni, le TWO est convenu de tenir sa quarante‑huitième session à Cambridge, du 14 au 18 septembre 2015, un atelier préparatoire étant prévu le 13 septembre 2015.

Le TWO a proposé d’examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

4. Techniques moléculaires

5. Documents TGP

6. Dénominations variétales

7. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

8. Évaluation de l’homogénéité

9. Expériences de nouveaux types et espèces

10. Amélioration de l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires

11. Influence de différentes sources sur le matériel multiplié par voie végétative utilisé dans l’examen DHS

12. Exemples de différentes pratiques de plus en plus fréquentes en matière d’examen DHS

13. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique

14. Examen des projets de principes directeurs d’examen

15. Recommandations concernant le projet de principes directeurs d’examen

16. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

17. Date et lieu de la prochaine session

18. Programme futur

19. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

20. Clôture de la session

Dans l’après‑midi du 21 mai 2014, le TWO a visité les locaux de Nini Limited, une entreprise de roses coupées à Naivasha. Le TWO a été accueilli par M. Philip Kuria, responsable post‑récolte et des exportations, et Mme Faith Ndunge, administratrice, KEPHIS, Naivasha, et a suivi un exposé présenté par M. Moses Wachira, haut‑responsable chargé de la production. Il a été expliqué que l’entreprise avait commencé son activité en 1998 et avait grandi pour compter 44 hectares de serres et 600 employés permanents, dont 70% étaient des femmes. L’entreprise cultivait 25 variétés de huit couleurs différentes provenant de sept obtenteurs et produisait deux millions de fleurs coupées par semaine. M. Kuria a rendu compte de la collaboration établie avec les obtenteurs des variétés utilisées en vue de développer ce marché et a souligné l’importance du rôle que la protection des variétés végétales jouait, dans le succès des activités de l’entreprise.

Une médaille de bronze de l’UPOV a été décernée à M. Nik Hulse pour le remercier d’avoir présidé le TWO de 2012 à 2014.

## Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa quarante‑huitième session du 23 au 27 juin 2014 à Paestum (Italie), près du centre d’essais et de certification de semences CRA‑SCS, la station nationale italienne d’examen DHS pour les plantes potagères, située à Battipaglia.

Au début de la session, les participants ont observé une minute de silence en commémoration de la disparition regrettable de M. François Boulineau, le président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères.

Le TWV a élu M. Kees van Ettekoven (Pays‑Bas) et Mme Swenja Tams (Allemagne) coprésidents *ad hoc*.

L’atelier préparatoire tenu le 22 juin 2014 a réuni 19 participants représentant huit membres. La session du TWV a réuni 32 participants représentant 17 membres de l’Union et trois organisations ayant le statut d’observateur.

Dans un message vidéo, le directeur du Conseil de la recherche agricole, dont dépend le CRA‑SCS, M. Pier Giacomo Bianchi, a souhaité la bienvenue aux participants. Au nom de M. Bianchi, Mme Anna Giulini, chercheuse au CRA‑SCS a présenté un exposé concernant les droits d’obtenteur en Italie intitulé “PBR at a glance in Italy”.

L’après‑midi du 26 juin 2014, le TWV a visité le centre d’essais et de certification de semences CRA‑SCS à Battipaglia, où il a assisté à une présentation par la directrice du bureau de Battipaglia du CRA‑SCS, Mme Romana Bravi. Le TWV a pu voir les essais en vue de l’examen DHS de plusieurs plantes potagères, dont la tomate, le melon, la courgette, le concombre ainsi que d’autres variétés.

Le TWV a examiné la révision des documents TGP. Lors des discussions concernant les documents TGP, le TWV a examiné le document TWV/48/12 “Revision of Document TGP/7 : Plant Material Submitted for Examination” et a débattu de l’incidence des demandes pour des variétés multipliées par voie végétative appartenant communément à des espèces reproduites par voie sexuée. Une autre question importante pour le TWV était celle de l’utilisation des caractères de résistance aux maladies dans le cadre de l’examen DHS et de l’examen obligatoire de ces caractères.

Plusieurs nouveaux principes directeurs d’examen ont été finalisés afin d’être soumis au TC, à savoir : la calebasse, la gourde (*Lagenaria siceraria* (Molina) Standl.); et également *‘Cucurbita maxima* x *Cucurbita moschata’*. Les deux espèces sont utilisées comme porte‑greffes pour des variétés multipliées par voie végétative. Les principes directeurs du manioc (*Manihot esculenta* Crantz.) ont également été finalisés.

Il a été convenu des révisions partielles des principes directeurs du concombre, du haricot, du Shiitake, de l’épinard ainsi que d’un certain nombre de principes directeurs couvrant les espèces de *Brassica*. La révision des principes directeurs de la lentille a également été finalisée.

À la quarante‑neuvième session, il est prévu d’examiner deux nouveaux principes directeurs, six révisions et quatre révisions partielles.

À l’invitation de l’Union européenne, le TWV est convenu de tenir sa prochaine réunion à Angers (France), du 15 au 19 juin 2015, son atelier préparatoire se tenant le 14 juin 2015.

Le TWV a proposé d’examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
4. rapports des membres et des observateurs
5. rapports sur les faits nouveaux au sein de l’UPOV;
6. Techniques moléculaires
7. les faits nouveaux au sein de l’UPOV
8. exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS
9. Documents TGP
10. Dénominations variétales
11. Information et bases de données
12. bases de données d’information de l’UPOV
13. base de données sur les descriptions variétales
14. logiciels échangeables
15. systèmes de dépôt électronique des demandes
16. Évaluation de l’homogénéité
17. La gestion des collections de référence
18. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS
19. Utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l’examen DHS
20. Questions à résoudre concernant les principes directeurs adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
21. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)
22. recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
23. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
24. Date et lieu de la prochaine session
25. Programme futur
26. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
27. Clôture de la session

## Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’AND (BMT)

Le BMT a tenu sa quatorzième session à Séoul (République de Corée) du 10 au 13 novembre 2014. M. Hyun Kwan Shin, directeur général du Service coréen des semences et des variétés (KSVS) a souhaité la bienvenue aux participants de la session, qui ont suivi un exposé par M. Moo Kyung Yoon, directeur de la Division de la protection des obtentions végétales au KSVS sur la protection des obtentions végétales en République de Corée. M. Alejandro F. Barrientos Priego (Mexique), président du BMT, a ouvert la session.

Un atelier préparatoire s’est tenu le 9 novembre 2014, et a rassemblé 20 participants représentant sept membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur et une organisation ayant le statut d’observateur. La session du BMT a réuni 44 participants représentant 10 membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur et deux organisations ayant le statut d’observateur.

Le BMT a suivi les exposés suivants sur les faits nouveaux survenus en matière de techniques biochimiques et moléculaires, présentés par les spécialistes de l’examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées :

* Utilisation de variétés de référence pour l’examen de la distinction de variétés : méthode étudiée aux États‑Unis d’Amérique potentiellement applicable à la protection des obtentions végétales
* Utilisation de marqueurs génétiques liés à trois caractères DHS pour l’identification des variétés de riz
* Utilisation de marqueurs moléculaires (SNP) pour l’examen DHS du maïs
* Utilisations potentielles de marqueurs moléculaires dans la gestion des variétés de roses pour le système de protection des obtentions végétales
* Mise au point de marqueurs EST‑SSR chez la laitue et identification de variétés au moyen de ces marqueurs
* Utilisation de marqueurs SSR pour l’élaboration d’une base de données de profil d’ADN des variétés de fraises
* Utilisation de techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires aux fins de la sélection d’une “variété voisine” d’une “variété candidate”
* Amélioration de l’examen DHS du ray‑grass pérenne en combinant les écarts morphologiques et moléculaires des variétés
* Base de données européenne sur les pommes de terre pour la collecte centralisée des variétés notoirement connues
* Utilisation de marqueurs moléculaires comme prédicteurs de caractères “traditionnels”
* Propriété et utilisation d’échantillons utilisés dans un examen DHS, de l’ADN et des données relatives à l’ADN pendant et après un examen DHS

Le BMT a suivi les exposés suivants concernant l’utilisation de techniques moléculaires pour l’appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée :

* Identification de marqueurs SNP afin d’aider dans l’évaluation des variétés essentiellement dérivées du maïs

Le BMT a suivi les exposés suivants concernant l’utilisation de techniques moléculaires pour l’identification des variétés :

* Utilisation des techniques d’identification moléculaire (ADN) des variétés aux fins d’élaboration de mesures contre les atteintes aux droits des obtenteurs au japon
* Déterminer un seuil de conformité génétique pour les plants de pommes de terre

Le 12 novembre 2014, l’OECD, l’UPOV, et l’ISTA ont organisé conjointement un atelier à Séoul (République de Corée), parallèlement à la session du BMT et sous la présidence de M. Kees van Ettekoven (Pays‑Bas). Les participants à cet atelier conjoint ont suivi les exposés suivants sur utilisation des techniques d’analyse de l’ADN à l’OECD, l’UPOV, l’ISTA et l’ISO :

* Introduction au système de certification des semences de l’OCDE et situation de l’OCDE concernant l’utilisation de techniques moléculaires
* Introduction à l’UPOV et situation de l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires
* Introduction à l’ISTA et situation de l’ISTA concernant l’utilisation de techniques moléculaires
* Introduction à l’ISO et situation de l’ISO concernant l’utilisation de techniques moléculaires
* Domaines existants de coopération entre l’OCDE, l’UPOV et l’ISTA
* Possibilités de coopération entre l’OCDE, l’UPOV, l’ISO et l’ISTA concernant les techniques moléculaires

Les participants ont convenu qu’il serait utile d’élaborer un document commun présentant les particularités (p. ex. en matière d’examen DHS, d’identification des variétés, de pureté des variétés, etc.) de chacun des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA. Il a également été convenu qu’il serait utile, aux fins d’une bonne compréhension mutuelle, d’organiser à nouveau cet atelier conjoint dans le cadre des réunions pertinentes de l’OCDE et de l’ISTA.

Les participants sont convenus de proposer que l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA dressent un inventaire, par plante, de l’utilisation qu’ils font des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l’élaboration d’un document contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”. Il a été relevé que l’OCDE avait déjà recueilli des informations sur l’utilisation faite par ses autorités désignées des techniques moléculaires.

En réponse à l’invitation de la Fédération de Russie, le BMT est convenu de tenir sa quinzième session à Moscou en mai 2016, un atelier préparatoire étant prévu en mai 2016.

À sa quinzième session, le BMT a prévu d’examiner les questions suivantes :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires

4. Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires présentés par des spécialistes de l’examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées

5. Compte rendu des travaux sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS

6. Directives internationales en matière de techniques moléculaires

7. Bases de données sur les descriptions variétales

8. Méthodes d’analyse des données moléculaires

9. Utilisation des techniques moléculaires pour l’examen de variétés essentiellement dérivées[[1]](#footnote-2)

10. Utilisation des techniques moléculaires pour l’identification des variétés1

11. Coopération entre l’OCDE, l’UPOV, l’ISTA et l’ISO

12. Date et lieu de la prochaine session

13. Programme futur

14. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

15. Clôture de la session

Une médaille de bronze de l’UPOV a été décernée à M. Alejandro F. Barrientos Priego pour le remercier d’avoir présidé le BMT de 2012 à 2014.

Le Conseil est invité à :

a) prendre note des travaux du TC, ainsi que de ceux des groupes de travail techniques et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document; et

b) approuver les travaux du TC et les programmes de travail des groupes de travail techniques et du BMT qui ont été présentés au TC, comme indiqué dans le présent document.

[L’annexe suit]



[L’appendice suit]



[Fin de l’annexe et du document]

1. Journée des obtenteurs. [↑](#footnote-ref-2)